à l'unanimité que si nous voulons préserver l'unité nationale du pays, nous ne pourrons y arriver qu'en reconnaissant que la Confédération, qui a rapproché deux grandes races, deux grandes cultures, qui constituent ce pays qui est le nôtre, a été fondée sur l'union de deux partenaires.

Hier soir, mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a signalé que le Nouveau parti démocratique préconise depuis longtemps cette façon d'envisager les choses. Permettez-moi de citer un paragraphe ou deux du programme qui a été adopté au congrès de fondation du parti en août 1961. Sous le titre «Fédéralisme coopératif», on peut lire ce qui suit:

Le Nouveau parti démocratique affirme énergiquement qu'il croit en un régime fédéral qui, seul, peut assurer l'évolution dans l'unité des deux nations qui, à l'origine, se sont liées pour constituer l'association canadienne, ainsi que celle des autres groupes ethniques qui, par la suite, ont fait du Canada leur patrie. La constitution du Canada garantit de façon précise leur culture. Le Nouveau parti démocratique va maintenir et respecter pleinement ces garanties. Le fédéralisme canadien doit assurer la protection des droits culturels et religieux et des autres droits démocratiques, permettre l'essor vigoureux et équilibré du pays dans son ensemble, et assurer l'autonomie provinciale.

On peut lire ensuite:

Immédiatement après la Confédération, un ministre fédéral s'est vu confier la responsabilité spéciale des relations avec les provinces. Il est temps de faire revivre ce poste. Le gouvernement néo-démocratique créera un ministère des relations fédérales-provinciales, qui sera chargé de maintenir et d'accroître la collaboration avec les provinces, de coordonner les comités et conseils conjoints, et d'agir en qualité de secrétariat spécial de ces organismes.

Puis le 20 février dernier, à Montréal, le président du conseil provisoire du Nouveau parti démocratique de la province de Québec et moi avons publié ensemble un communiqué, dont je vais lire un alinéa ou deux, parce que nous préconisions ce qui est proposé maintenant même, l'institution d'une commission royale chargée d'enquêter sur les moyens à prendre pour renforcer le concept de la dualité nationale, culturelle et linguistique de notre pays:

Les Canadiens doivent se rendre compte que presque cent ans après la Confédération, les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces et entre Canadiens français et Canadiens anglais sont toujours aussi gravement compromises et peu satisfaisantes. Le Nouveau parti démocratique estime qu'il ne faut pas laisser la situation dégénérer en crise. Il est urgent, d'après nous, d'étudier à fond l'évolution du fédéralisme canadien et de repenser sérieusement les relations entre les deux nations dont l'association est le fondement de la Confédération.

A cette fin, les dirigeants fédéraux et québécois du Nouveau parti démocratique proposent qu'il soit institué immédiatement une commission fédérale-provinciale sur la dualité ethnique et le fédéralisme au Canada. Cette commission réunirait, en

s'appuyant sur leur expérience et leur connaissance, des Canadiens éminents du pays entier. Elle devrait tenir des audiences publiques partout dans le pays et inviter des représentants de tous les secteurs de la collectivité canadienne à présenter leurs points de vue et à formuler des recommandations en vue d'initiatives appropriées.

Le Nouveau parti démocratique estime qu'une nouvelle attitude est nécessaire à l'égard du problème important que pose l'unité canadienne. Nous croyons que le programme adopté lors de notre congrès de fondation, lequel préconise pour la première fois la conception d'un fédéralisme coopératif, représente une telle attitude nouvelle. La véritable unité canadienne dépend de la reconnaissance et du respect, sur un pied d'égalité, des deux principales cultures qui forment notre pays, et c'est là-dessus que se fondent les propositions du Nouveau parti démocratique.

Cependant, la tâche que nous devons envisager en tant que pays doit être comprise par toute notre population, et cela exigera beaucoup de ré-

flexion et d'étude intenses.

La commission d'enquête, proposée dans cette déclaration, fournira la meilleure occasion d'entreprendre cette nouvelle étude nécessaire. Naturellement, il incombera au gouvernement au pouvoir de décider quels seront ceux qui feront partie de cette commission. Afin de donner une idée du calibre de Canadiens auxquels nous songeons, nous mentionnons des personnalités éminentes comme:

M. André Laurendeau, rédacteur en chef du journal Le Devoir; M. le professeur W. L. Morton, directeur du Département d'histoire de l'Université du Manitoba; M. Gérard Pelletier, rédacteur en chef du journal La Presse; M. N. A. M. Mackenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique; M. le professeur Pierre-Elliott Trudeau, professeur de droit public à l'Université de Montréal; M. Kurt Swinton, président de l'Encyclopedia Britannica of Canada; M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux; M. le doyen F. R. Scott, de la faculté de droit de l'Unien chef du Nouveau journal; M. Claude Jodoin, versité McGill; M. Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef du Nouveau Journal; M. Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada; M. le doyen H. E. Read, de la faculté de droit de l'Université Dalhousie; M. Blair Fraser, rédacteur en chef de la revue Maclean's.

Des Canadiens de ce calibre—et l'on pourrait en nommer nombre d'autres—pourraient apporter une contribution permanente à l'avenir constitutionnel et culturel du Canada. Le Nouveau parti démocratique recommande fortement que cette commission soit nommée dès maintenant, afin que le Canada puisse célébrer le centenaire de la Confédération, en tant que pays uni, bénéficiant de directives précises pour l'orienter vers l'avenir.

Nous aimerions qu'une telle commission soit établie et nous espérons que le gouvernement va accorder toute l'attention voulue à cette proposition. Mais il y a bien des choses qui pourraient être accomplies maintenant. La Commission du service civil pourrait remettre à l'étude toute sa ligne de conduite en matière de recrutement. J'ai été consterné, comme bien d'autres députés, de voir combien peu de Canadiens français occupaient des postes élevés, tant dans les ministères que dans les sociétés de la Couronne. Il est sot de prétendre qu'il en est ainsi parce qu'il n'y a pas assez de Canadiens français possédant les titres et qualités requises pour remplir ces postes. La Commission du service ci-